



## Conférence du 17 octobre 2016

Tribunal de Commerce de Paris  
Bulletin d'inscription

### La révocation des mandataires sociaux *jurisprudence récente* par

**le Professeur Philippe Merle**

Le Président de **l'Association Droit & Commerce** vous prie de bien vouloir honorer de votre présence la conférence qui aura lieu dans la Grande salle d'audience du Tribunal de commerce de Paris - 1 quai de Corse 75004 PARIS - le **lundi 17 octobre 2016 à 18h00** et qui se prolongera autour d'un cocktail.

### INSCRIPTION

#### Conférence du 17 octobre 2016 au Tribunal de commerce

A retourner à Madame Isabelle Aubard - Association Droit & Commerce  
74 avenue du Docteur Arnold Netter – 75012 PARIS

**ATTENTION : pour les avocats**  
**il est INDISPENSABLE de donner votre BARREAU et votre CODE POSTAL**

Nom : .....	Prénom : .....
Profession : .....	Société : .....
Adresse : .....	
Téléphone : .....	Email : .....
Si vous êtes <b>avocat</b> , vous êtes inscrit au <b>barreau</b> de : .....	
Pour les <b>avocats</b> il est <b>INDISPENSABLE</b> de préciser votre <b>code postal</b> professionnel : .....	

**Avocat inscrit au barreau de Paris**, l'enregistrement de votre présence à cette formation sera directement adressé par nos soins à l'Ordre, sous la condition que votre code postal soit bien renseigné. Aucune attestation ne vous sera remise.

**Avocat inscrit à un autre barreau**, une attestation vous sera remise à l'issue de la conférence, elle sera à adresser, par vos soins, à votre Barreau.

**Autre profession**, une attestation de présence vous sera délivrée, sur demande, le jour de la conférence.

**Assistera à la conférence du 17 octobre 2016**

*Ci-joint un chèque de 20 €\* à l'ordre de Droit & Commerce au titre de la participation aux frais.*

\* Sont dispensés de la participation de 20 € :

- Membres de Droit & Commerce     Enseignants  
 Magistrats     Etudiants

Dans le cadre d'un partenariat avec l'EFB, cette conférence est validée au titre de la formation professionnelle des avocats.